



NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE SALARIALE

♦ POUVOIR D'ACHAT – NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES – PRIMES

NAO 2025



 **UNSA GROUPE RATP**

**interpelle le PDG
Jean CASTEX**

**En moyenne, sur toute l'année 2024,
l'inflation devrait s'établir à 2% +/- 0.1%**

C'est dans ce contexte inflationniste que les agents RATP espèrent des mesures d'amélioration de leur rémunération.

Le temps des Négociations Annuelles Obligatoires- NAO sont un moment privilégié pour mettre en place tous les éléments qui contribuent à reconnaître l'investissement professionnel de chaque salarié.

UNSA GROUPE RATP appelle le PDG à ouvrir rapidement des négociations afin de répondre aux préoccupations de pouvoir d'achat des agents.

Des agents qui sont actuellement malmenés par une situation économique française illisible.

UNSA GROUPE RATP demande la mise place d'un contrat de politique salariale au plus vite.

Sans attendre les propositions de la Direction pour ne pas avoir à les subir, **UNSA GROUPE RATP** avance des propositions pour remettre beaucoup plus d'actions concrètes au cœur des attentes de tous et recréer une dynamique de progrès social, d'équité et de solidarité ainsi qu'une gestion intelligente des changements.

**POUR DÉFENDRE TES DROITS
AVEC DES SOLUTIONS GAGNANTES
REJOINS UNSA GROUPE RATP**

REVENDICTIONS

#1 augmentation de salaire avec un minimum au niveau de l'inflation

#2 prime de fidélisation entreprise de 25.000 €

#3 mesures de travail en 2^{ème} partie de carrière

#4 amélioration des remboursements de la mobilité

- **abonnement des titres de transports collectifs remboursé à 95%**
- **meilleure prime de dimanche travaillé**

#5 création harmonieuse de grilles de salaire (Opérateurs – Non-cadres – Cadres) avec un abondement en valeur globale faciale jusqu'à 1000 €

#6 attribution pour tout achat de vélo électrique ou trottinette d'une aide de 350 €

#7 mise en place d'un forfait d'installation d'une borne électrique au domicile du salarié à la hauteur de 500 €

#8 revalorisation à 35% au lieu de 25% aujourd'hui du paiement :

- TS/TC/CCF
- jours affectés à un CET
- jours de repos payés

www.unsa-grouperatp.fr

21 RUE JULES FERRY – 93170 BAGNOLET
BAVH - BAGNOLET